

ARFORPRO:

Le Certificat FSEA de formateur de pratique : un titre de plus dans le champ de la formation de formateur ?

Le constat de départ : un des gages de qualité de la formation professionnelle suisse est que des professionnels transmettent leurs savoirs et leurs expériences à la relève, au niveau de la formation professionnelle initiale ou supérieure. Les formatrices et formateurs en entreprise accompagnent et soutiennent des apprentis, des étudiants ainsi que des collaborateurs. De plus, ils conçoivent notamment des situations de formation et d'apprentissage dans le domaine pratique.

Comment sont-ils préparés à ce rôle ?

Ils sont déjà au bénéfice d'une formation cantonale allant de 40 heures à 100 heures selon les régions. Cette formation spécifique à l'apprentissage dual aborde des aspects aussi divers que le cadre légal de la formation professionnelle, le recrutement des apprentis, l'accompagnement de la personne en formation à travers des objectifs précis, la santé et l'ergonomie ou encore la connaissance et la collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle.

Même si ce dispositif constitue une base solide, il s'avère nécessaire de le compléter, surtout si l'on prend en considération l'évolution souhaitée des compétences de la formatrice ou du formateur en entreprise. Il est en effet attendu de ceux-ci d'accompagner dans leur domaine de compétences tous les employés, notamment lors de l'arrivée d'une nouvelle recrue ou pour l'introduction d'un nouvel outil ou méthodologie de travail. Cet accompagnement peut se décliner à la place de travail ou en salle de classe, tout en se focalisant d'avantage sur l'individu que sur un groupe.

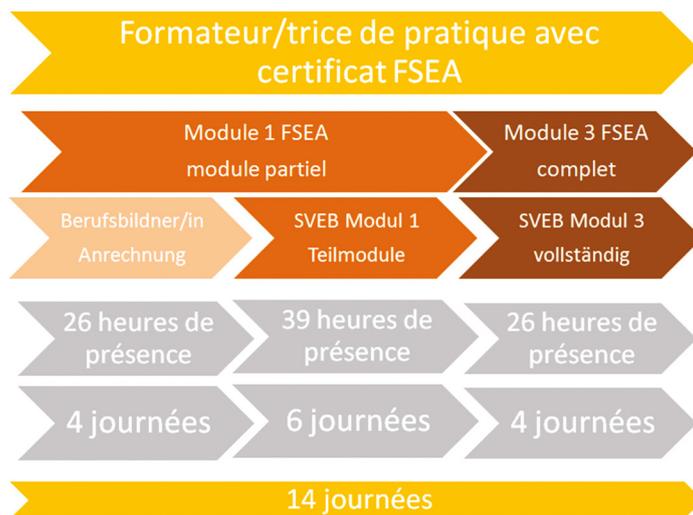
Par ce simple inventaire à la Prévert, on mesure rapidement l'amplitude des compétences du formateur en entreprise promu formateur de pratique. Cela est notre premier constat.

Donc, c'est tout naturellement que l'on pense à proposer à ces formateurs de suivre une formation davantage orientée vers la pédagogie. C'est notre deuxième constat: les modules FSEA classiques mettent l'accent sur la formation en groupe. Les contenus du BF-M1 qui aboutit au certificat de «formateur/trice» ne prennent pas en compte la situation de la formation pratique. Il est notamment exigé 100 heures de pratique en groupe sur les 150 heures à fournir pour justifier de sa pratique; les contenus sont orientés vers l'animation de groupe.

La proposition

Il fallait considérer la problématique dans son entier, c'est-à-dire tant au niveau des compétences à acquérir qu'au niveau de la reconnaissance desdites compétences.

La FSEA a donc élaboré un Certificat de formateur/trice de pratique. La formation se compose de certaines parties du module 1 «Animer des sessions de formation pour adultes» et du module 3 complet «Soutenir des processus d'apprentissage individuels».



Les points forts du dispositif

Un contenu adapté aux situations réelles rencontrées sur la place de travail. En voici un aperçu: bases de la théorie de la communication, notamment en ce qui concerne les entretiens individuels; attitudes, stratégies et difficultés d'apprentissage individuelles; différence entre le suivi d'un jeune adulte et d'un adulte plus âgé;

- La pratique a été adaptée, il est requis au minimum 100 heures d'animation dans l'enseignement individuel avec un maximum de 50 heures en groupe.
- La formation de formateur en entreprise, précédemment acquise, est prise en compte et valorisée sous forme de crédit de formation.
- Le certificat du module 1 FSEA peut être obtenu dans les 5 ans grâce à un module complémentaire, une forme de passerelle qui permet d'aborder les thèmes en lien avec l'animation des groupes.
- La formation de «formateur/trice de pratique» fait partie du parcours modulaire qui conduit à l'admission suite à la vérification centralisée pour l'obtention du titre de «formateur/formatrice avec brevet fédéral» (niveau 2 du système modulaire «Formation des formateurs/trices»)

La réalisation

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), membre ARFOR, a été sollicité par la FSEA pour expérimenter en pilote ce dispositif. D'autres institutions suisse allemandes faisaient également partie du projet.

modules laisse la part belle à l'expérience très riche de ce public qui par l'échange et la position méta nécessaire à notre métier enrichit la classe et permet d'explorer le champ des possibles.

Reconnaissons toutefois qu'un peu plus de visibilité ne lui ferait pas de mal!



Frédérique Tütsch

Responsable de formations,
membre de la direction du Centre
de Perfectionnement Interprofessionnel CPI
frederique.tutsch@cpi.ch

En mai 2015, une première volée de formateurs enthousiastes s'est lancée dans l'aventure. Le dispositif retenu par le CPI s'organise selon le déroulement ci-dessus.

La satisfaction des participants fut la récompense. Voici un échantillon des impressions récoltées le dernier jour de formation:

«C'était comme une validation des acquis, la confirmation de ma pratique quotidienne»

«J'ai reçu une boîte à outils adaptée à mon contexte de travail»

«Avoir fait la formation de formateur en entreprise, avant d'entamer ce module, m'a permis d'avoir une bonne base et un peu d'expérience, c'est une bonne chose!»

«Les outils proposés pour l'évaluation du module m'ont permis de bien structurer ma réflexion et guideront ma pratique dans le futur»

A l'issue de ce premier ballon d'essai, un bilan positif a été dressé par la FSEA, ce qui a permis de valider le dispositif.

Accrédité officiellement, le CPI propose une fois par année ce dispositif.

Conclusion

Si nous reprenons notre questionnaire de départ: Le Certificat FSEA de formateur de pratique: un titre de plus dans le champ de la formation de formateur?

Cette question volontairement provocante nous a permis d'explorer le contexte de création de ce nouveau certificat. Non! Ce n'est pas un titre de plus, mais une réelle formation bien utile pour les formateurs qui œuvrent en entreprise. La structure des